

REGLEMENT

■ Inscriptions

Un tarif unique pour les trois parcours (15,20,25), **12€**.

Ce tarif comprend le droit de participation à la randonnée, les ravitaillements et un cadeau.

Le parcours famille de 4km est gratuit mais nécessite quand même de s'inscrire.

La date limite des inscriptions sera le vendredi 19 septembre – 12h à la Maison des sports située au 15 rue de MARSANNAY à CHENOVE.

Vous pourrez vous inscrire sur place le samedi 20 septembre (avec une majoration de 2 euros pour les grands parcours).

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

■ Règlement participation

Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne, néanmoins votre attention est attirée sur l'importance d'être en bonne condition physique pour s'engager sur un des parcours de randonnée.

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure inscrite.

Les animaux de compagnie ne seront pas acceptés sur les parcours.

■ Parcours

3 parcours : 15 km / 20 km / 25 km

Le participant est libre de changer de parcours en cours de randonnée.

Le départ est prévu à 10h15 juste après le 10km Trail.

Attention l'horaire d'arrivée maximal est fixé à 17h.

Le départ et l'arrivée sont situés rue Armand Thibaut au niveau de la mairie de Chenôve.

Pour des raisons de sécurité, de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler les parcours et d'arrêter la manifestation.

1 parcours famille de 4km : le départ se fera entre 10h15 et 15h, au choix des participants.

■ Sécurité

Un poste de 1^{er} secours est présent sur le site de départ/arrivée pendant toute la manifestation.

Un numéro de téléphone en cas de nécessité sera disponible sur vos bracelets.

Des signaleurs seront présents sur les circuits.

■ Règles de bonne conduite

Les randonneurs doivent être prudents pour eux et pour les autres.

Ils doivent respecter l'environnement et ne laisser aucun déchet sur les parcours.

Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par l'organisation.

■ Droit à l'image

Par son engagement, tout participant, autorise la ville de CHENOVE ainsi que ses ayants droits, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

■ **Acceptation du règlement**

En acquittant son inscription, chaque participant confirme avoir une parfaite connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.